Et, quant aux cours et maisons qui font l'objet des quatre derniers rapports, décider que la location pour habitation est interdite dans les lieux ci-après désignés que la commission a reconnus inhabitables :

1° Maison sise dans l'impasse de la rue de la Paix.
2° Maison rue du Parc n° 1.
3° Cour de la Rondelle n° 10.
4° Cour rue du Nord.

Après avoir entendu les conclusions du rapport de M. le Maire sur les 23 rapports de la commission des logements insalubres énoncés plus haut, le Conseil en vote l'adoption.

Construction d'une marquise au Collége.

Conformément à la décision qui a été prise dans la dernière séance, M. le Maire communique au Conseil le devis dressé par l'architecte Dérégnaucourt, concernant la marquise à établir au collége : vu l'urgence et le peu d'importance de cette dépense, M. le Maire propose de voter pour ce travail un crédit de 1200 francs.

Cette proposition est adopté.

Supression de passages à niveau.

M. Dubar-Ferrier rappelle une communication faite au Conseil le 14 septembre dernier, d'une lettre de M. le Conseiller d'Etat, relative à la suppression du passage à niveau de Fontenoy :

Cette lettre annonce le refus de la Compagnie du chemin de fer du Nord, de supporter la dépense du passage accolé au pont du canal; mais « considérant pourtant que cette voie offre quelques avantages, la Compagnie est d'avis que l'étude doit s'en faire entre les ingénieurs du canal, la Compagnie du Nord et la ville de Roubaix. »

L'honorable membre voit là une question de premier ordre dont il faut poursuivre la réalisation, même indépendamment de la suppression du passage à niveau; c'est le moyen d'assurer une voie de charroi le long du quai sous le chemin de fer. Maintenant que la voie est déviée, la chose est possible, plus tard il ne sera plus temps.

Si on laisse les travaux s'achever comme ils sont projetés, on commettra une grande faute qui nous sera reprochée plus tard comme une marque d'imprévoyance.

On ne comprendra pas, en effet, que des hommes chargés des intérêts d'une ville comme Roubaix, aient laissé embastionner toute une partie de son territoire entre le chemin de fer et le canal sans issue possible, sans assurer au port de déchargement une circulation le long du quai.

M. Dubar termine en appelant la plus sérieuse et la plus énergique intervention du Conseil et de l'Administration sur cette question.

M. Devarlez fait remarquer que la lettre de M. le Conseiller d'Etat, dont parle M. Dubar, indiquait une dépense si énorme qu'il n'était pas possible de donner suite au projet.

M. Motte-Bossut, dit qu'il y a certainement exagération dans le chiffre présenté pour l'exécution de ce travail. Il insiste avec M. Dubar pour que des études sérieuses soient faites à ce sujet; il propose le renvoi de la question à la Commission des travaux publics.

Le Conseil adopte la proposition.

Réclamation de M. Boissière.

La parole est ensuite accordée à M. P. Parent qui fait connaître au Conseil qu'en sa qualite de président de la musique, il a reçu de M. Achille Boissière, son prédécesseur, une réclamation pour une somme de 4 mille francs avancée par lui à la société pour uniformes et instruments indispensables lors du concours de Bruxelles. Les livres de la société constatent en effet qu'une dépense de pareille somme a été faite alors pour les objets précités, mais ses ressources étant loin de lui permettre de pouvoir donner satisfaction à M. Boissière; M. P. Parent invoque le concours de la ville, pour que les avances faites ont été applicables à des fournitures d'uniformes et d'instruments qui, de tout temps, ont été à la charge de la ville, attendu que la musique de la grande harmonie a toujours été, comme elle l'est encore aujourd'hui, la musique municipale.

M. Pierre Parent fait observer que lui-même aurait aussi à mettre sous les yeux du Conseil le tableau d'une dépense assez forte qui a été soldée par la société depuis six ans qu'il en est le président, pour uniformes, objets d'équipement et instruments ; mais il laisse toute priorité à la juste réclamation de M. Boissière qui a payé de ses propres deniers la somme dont il demande a être remboursé.

M. Parent renonce, en ce qui le concerne, à toute réclamation pour les dépenses faites, jusqu'à ce jour, sous sa gestion, se réservant, toutefois, son recours pour les besoins ultérieurs car la subvention de deux mille francs allouée à la Grande-Harmonie, ne lui a pas suffi depuis six ans pour les appointements de quelques artistes indispensables au maintien de sa haute réputation, et tout le monde peut calculer ce qu'il en coûte chaque jour pour les besoins d'une semblable société. Les frais d'uniformes ne sauraient donc rester plus longtemps à sa charge ; car, en dehors des dépenses ordinaires, la Société s'est imposé de lourdes charges ; elle a contracté des dettes qu'elle a à cœur d'acquitter au plus tôt ; et pour arriver à ce but, elle s'abstiendra de toute dépense en dehors du strict nécessaire

En résumé, M. Parent prie le Conseil de vouloir bien faire examiner la réclamation de M. Boissière par la commission des finances.

Cette proposition est adoptée.

Éclairage à l'huile.

M. Alx. Delaoutre entretient le Conseil de l'éclairage public. Il rappelle le rapport voté le 6 mars dernier, par lequel le Conseil demande le remplacement dans le plus bref délai possible, de l'éclairage à l'huile par l'éclairage au gaz.

Il se plaint de ce que ce vœu n'a encore reçu aucune satisfaction ; cite l'article 4 du contrat avec la Compagnie, et démontre que la ville a le droit d'exiger l'éclairage de toutes ses rues et places publiques pavées.

Il conclut en témoignant le désir que la commission de la voirie soit chargée de présenter dans la prochaine séance le tableau des rues éclairées à l'huile, afin que le Conseil prenne une décision à cet égard.

Le renvoi à la Commission est voté.

Avis sur l'établissement de la chambre syndicale.

M. Motte-Bossut demande si M, le Maire n'a pas reçu une lettre de la Chambre syndicale, le priant de provoquer l'avis du Conseil sur sa création.

Si le Conseil reconnait l'utilité de cet établissement, M. Motte-Bossut lui en sera reconnaissant, car cette approbation est indispensable pour donner à la Chambre syndicale des titres et des droits aux subsides que le gouvernement accorde à ces sortes d'associations.

M. le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de cette demande, mais qu'il est disposé, ainsi que le Conseil, à l'accueillir favorablement.

Etablissement de gymnase.

M. Motte-Bossut rappelle également la lettre de M. Bracquet, professeur de gymnase : il demande que la Commission des écoles se réunisse dans un bref délai pour présenter un rapport à ce sujet.

M. le Maire adhère à cette proposition.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique locale & départementale

A l'appui des observations que nous avons émises hier sur l'affaire des indemnités, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une des nombreuses lettres qui nous sont parvenues dans ces derniers jours :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans votre numéro du 7, vous publiez une lettre de M. Ph. Scamps. Cette lettre, il faut le reconnaître, est très-modérée quand on songe à l'injustice criante que supportent les incendiés et les pillés de l'émeute. Vous reconnaissez que les plaintes de M. Scamps sont fondées et légitimes et en même temps vous approuvez la conduite de l'administration.

» Que cette administration fasse de son mieux pour se décharger de la responsabilité qui lui incombe d'après les jugements de la cour de Douai, c'est parfait : mais qu'elle ne prenne pas souci des intérêts lésés, jusqu'au point de ne pas publier les démarches qu'elle dit faire auprès du gouvernement pour que celui-ci prenne sa place vis-à-vis des victimes, c'est ce qui est inacceptable.

» Il sérait grand temps que les incendiés et le public fussent au courant des démarches qu'il est du devoir de l'administration de poursuivre sans relache, afin qu'on s'habitue à croire que nos édiles sont les aides et non les adversaires des victimes de l'émeute.

» Je m'adresse à l'administration et je lui pose cette question : qu'avez-vous fait et que faites-vous encore pour mettre fin au *statu quo* ?

» Il importe à tous que le vrai jour se fasse sur cette question. Si l'administration a un bon argument à opposer aux plaintes si légitimes qui lui sont faites par les intéressés, qu'elle le dise et nous l'absoudrons. Le silence est impossible plus longtemps.

» UN ABONNÉ. »

Nous croyons pouvoir dire que l'Administration ne tardera pas à donner les explications qui lui sont demandées. Ces explications seront, nous dit-on, très satisfaisantes.

La première université libre sera, dit-on, fondée à Lille, aussitôt que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur aura été votée.

On assure que les fonds nécessaires pour cette création sont déjà réunis.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« Aujourd'hui, jeudi 10 février, M. Wittersheim, directeur-gérant du *Journal officiel*, a reçu de notre part une sommation précédant une assignation, relativement au service du journal. »

Pour la chronique locale, Alfred Reboux

FAITS DIVERS

— Très-récemment est décédé dans la prison centrale de Gand le nommé Jean Van Uyttrecht, qui, condamné, encore jeune, aux travaux forcés à perpétuité, était un homme d'une grande habileté et dont toutes les pensées se résumaient jadis en une seule : s'échapper de la prison.

Cette disposition d'esprit était bien connue de la direction de la prison ; aussi prit-elle toutes les mesures propres à paralyser les projets d'évasion que méditait le détenu. Il était l'objet d'une surveillance toute particulière, et à la suite des tentatives de fuite qu'il avait faites, il fut colloqué au quartier cellulaire, où il exerça le métier de tailleur.

Toutes ces précautions ne réussirent pas à faire abandonner à Van Uyttrecht ses projets d'évasion.

Il considéra un jour attentivement la clef dont le gardien se servait pour ouvrir sa cellule, et cette inspection lui suffit pour bien déterminer dans son esprit la forme de la clef. Il réussit à se procurer quelques morceaux de vieille ferraille et les ajusta au moyen d'un fil de fer ; les aiguilles qu'en sa qualité de tailleur il avait en sa possession, lui servirent à perforer le panneton de la clef et y faire les rainures nécessaires.

Pour arriver là, il fallut à cet homme une persévérance et une patiente extraordinaires, car le jour il pouvait à peine travailler pendant quelques instants à la fausse clef, et la nuit, comme nous venons de le dire, il était transféré dans une cellule où les aiguilles lui faisaient défaut.

Il parvint cependant à achever la confection de la clef et l'épreuve qu'il en fit fut très satisfaisante. Il en fabriqua une seconde destinée à ouvrir la porte du corridor du quartier cellulaire, et dans la nuit du 10 juillet 1844, entre 10 heures et minuit, il réalisa son projet d'évasion.

La porte de sa cellule ouverte, Van Uytrecht délivra quelques-uns de ses compagnons d'infortune, et ils arrivèrent ensemble au dehors. Là, au moyen de clous, ils se mirent à défaire le ciment et les pierres d'une porte qui venait d'être murée, et une fois le trou pratiqué, ils s'enfuirent chacun dans une direction différente.

Van Uyttrecht se dirigea du côté de la porte de Bruges qui était fermée. Revenant sur ses pas il détacha la barquette d'un navire qui était amarré près de la Coupure, et traversa la Lys ; puis il continua à pied son chemin vers Wondelghem, errant dans les endroits écartés pendant plusieurs jours, et se faisant passer pour déserteur, obtint de la nourriture et du logement dans les fermes. Il était sur le point de franchir la frontière hollandaise quand un douanier, qui avait exercé les fonctions de gardien à la maison de force de Gand, le reconnut, l'arrêta et le reconduisit en prison, où il est décédé.

— Les gendarmes de la brigade de Noisy-le-Sec furent avertis hier qu'un ouvrier, nommé F..., d'une taille herculéenne, venait d'étrangler un de ses camarades dans une cantine voisine de l'exploitation.

Ils se rendirent sans tarder à l'endroit indiqué et trouvèrent un nommé S... étendu sans mouvement, portant au cou le foulard roulé en corde, qui avait servi à la strangulation. On s'assura qu'il respirait encore. Des soins empressés lui furent donnés et il reprit l'usage de ses sens.

Quoique son état soit grave, on espère qu'il en réchappera.

Cependant, les gendarmes s'étaient mis à la recherche du coupable. Dès que celui-ci se vit sur le point d'être atteint, il se dirigea vers un puits de carrière, et s'élançant vers l'échelle en fer dite de perroquet, la descendit avec une agilité incroyable.

Les gendarmes n'hésitèrent pas à descendre après lui et à le poursuivre dans les profondeurs ténébreuses de galeries inexplorées dont plusieurs étaient à moitié inondées par l'eau filtrant des voûtes lézardées.

Cette chasse dangereuse a abouti à l'arrestation de l'inculpé, qui, après constatation a été mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

— Quel est le meilleur des ferrugineux ? La réponse est facile : Les pilules et dragées sont d'une déglutition difficile et traverse souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes ; les poudres, pilules et sirops à base, soit de *fer réduit*, soit de *lactate de fer* ou d'*ioduré de fer*, noircissent les dents, en altèrent l'émail, et provoquent la constipation. Seul, le **Phosphate de ferde Leras** n'a aucun de ces inconvéniens; il est liquide, analogue à une eau minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très bien avec le vin, renferme dans sa composition les élémens des os et du sang, et est adopté par l'élite des médecins, pour la guérison des *maux d'estomac, pâles couleurs, appauvrissement du sang*, auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes. — *Dépot à Roubaix, chez M. Coille, pharmacien.* 9680

DÉCRET IMPÉRIAL D'UTILITÉ PUBLIQUE

Du 18 Juillet 1865

SOCIÉTÉ ANONYME

DES THERMES D'ENGHIEN

Capital Social : 6,000,000 de Francs

CAPITAL DÉJA SOUSCRIT : **4,400,000**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM Ach. JUBINAL, Officier de la Légion d'honneur, Député au Corps législatif ;
DE FORCADE LA GRÉZÈRE, Propriétaire.
DE LA GRANGE, Ingénieur des Mines.
F. DEFONTBOUILLANT, Chevalier de la Légion d'honneur.
Antoine ALÈGRE, ancien directeur des Etablissements d'Enghien.

INSPECTION

M. le Dr de PUISAYE, Chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur nommé par le gouvernement.

Souscription à 1,600 Actions
— à 2,760 Obligations

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

1,600 ACTIONS ÉMISES AU PAIR.

VERSEMENTS

En souscrivant	**100** francs.
A la répartition	**150** »
Le 1er juillet prochain	**100** »
Le 1er octobre suivant	**150** »
	500 francs.

Il sera accordé une bonification de 3 frans à tout Souscripteur qui se libérera par anticipation.

Chaque Action à droit : 1° à un prélèvement **fixe de 6 °/o à titre d'intérêt** ; 2° au dividende supplémentaire produit par les recettes nettes de l'exploitation.

Les coupons seront payables en janvier et juillet de chaque année.

Le coupon de juillet sera reçu comme espèces en déduction sur le troisième versement.

ET **2,760** OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DE **500** FRANCS, ÉMISES A **290** FRANCS, remboursables à 500 francs en 60 années, produisant 20 francs d'intérêt annuel, payable en deux coupons semestriels, le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

VERSEMENTS

En souscrivant	**100** francs.
A la répartition	**100** »
Le 1er juillet prochain	**90** »
	290 francs.

Le coupon échéant en juillet 1870 sera reçu en paiement du dernier versement, et il sera fait remise de **2 francs** aux Souscripteurs qui au moment de la Souscription, se libèreront complétement.

Les Obligations ont pour gage une première hypothèque.

La Société des Eaux minérales d'Enghien existe depuis 1845 ; l'exploitation remonte à 1780 ; elle a publié son rapport annuel (1870), qui aurait permis de distribuer un dividende de plus de 20 °/o.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
Du 15 au 20 Février
PARIS
A LA CAISSE DU JOURNAL
L'EPARGNE

Directeur : M. de Fontbouillant ✻, 1, *rue de la Bourse.*

A **LYON**, à la Succursale de la Caisse et du journal l'**Épargne**, 92, rue de l'Impératrice.

A **LILLE**, à la Succursale de la Caisse et du Journal l'**Epargne**, 106, rue Impériale.

On peut verser dans toutes les succursales de la Banque de France au crédit de M. Fontbouillant. 9717

Dernières nouvelles.

Hier soir, la tranquillité n'a été troublée sur aucun point de Paris.

Trois cents individus ont été arrêtés pendant les troubles de ces jours derniers.

Ils ont été écroués de suite à la Conciergerie et au Dépôt.

C'est par erreur que nous avons annoncé hier que M. de Lurcy était chargé de l'instruction conjointement avec M. Bernier, juge d'instruction au Tribunal de la Seine. M. Bernier seul en est chargé; il a jusqu'ici interrogé, sans désemparer, le jour et la nuit cent quatre vingts individus environ parmi lesquels se trouvent un grand nombre de repris de justice.

Après avoir subi un premier interrogatoire à la Conciergerie, les inculpés sont transférés à la prison de la Santé ; aucun n'a été mis en liberté.

Quant à M. de Fonvielle, il a été écroué à Mazas.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, vendredi.

La tranquillité a été complète cette nuit.

La *Marseillaise* dit que M. Gambetta a promis d'interroger le ministère sur les motifs de l'arrestation des rédacteurs de ce journal.

Paris, 3 h. 30 m.
(Reçue à Roubaix à 5 h. 15 m.)

Après des réclamations de M. Estancelin sur le procès-verbal, une discussion s'élève au sujet de l'enquête agricole. M. Benoît d'Azy et quelques autres députés répliquent. — M. Thiers prévient qu'il ne veut pas faire partie de la commission d'enquête.

Il croit qu'il ne faut pas juger des dispositions de la Chambre d'après le vote relatif aux traités de commerce ; il rappelle qu'il n'a pas demandé la dénonciation du traité de commerce mais seulement une élévation très modérée des tarifs ; il déclare que le vote aurait été tout autre si la question avait été ainsi posée.

M. Thiers répète que la prospérité de la France sera toujours compromise si l'on persiste dans le maintien de la politique économique actuelle.

M. Jules Brame dit qu'il refusera également de faire partie de la Commission d'enquête; il conseille à la Chambre d'exclure de cette Commission tous les députés qui ont pris une position trop accentuée dans la question.

M. Estancelin dit qu'il faut approfondir le débat. Une discussion confuse s'engage. La Chambre refuse d'écouter.

Bourse de Paris
du Vendredi 11 Février 1870

Rente	3 p. 0/0	73.30
id.	4 1/2 p. 0/0	103.75

COMMERCE.

Havre, vendredi 2 h. 48.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets).

Ventes, 700 balles. Marché très-ferme; disponible livrable sans changement.

Liverpool, ventes probables 10,000 balles sans changements.

Havre, vendredi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Ventes 750 balles, marché ferme sans changement.

Liverpool, ventes 10,000 balles. Arrivages, 6000. Débouchés, 6000. Georgie, 11 1/2. Orléans, 11 3/4 ; Pernam, 11 7/8; Jumel 12 5/8; Oomra, 10.

CONDITIONS DES SOIES

LYON, LE 10 FÉVRIER 1870

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	POIDS
42	Organsin	18	5	8	1	4	»	1	3	»	3447
38	Trames	1	»	6	»	»	6	11	8	»	2557
40	Grèges	10	»	5	3	6	2	17	5	»	2885
11	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
133		29	5	19	4	10	8	29	16	»	8889

BALLOTS PESÉS.

1	Organsin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20	Trames	1	»	2	»	»	2	3	1	»	607
5	Grèges	1	»	»	»	»	1	23	»	»	1250
1	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
53		2	»	2	»	»	3	27	1	»	1857

Dernier numéro placé des Soies et Bobines, depuis le 1er du mois 1183
Dernier numéro des Laines 2
Dernier numéro des ballots pesés 383

BOURSE DE LILLE.

Cours du 10 Février 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.		
Armentières	500	..
Lille 1860. J. A. 1865	105	..
Lille 1863. J. J. Jany. 1864	97	25
Lille 1868, libérées	505	..
Roub.-Tourcoing, R. à 50	43	57
VALEURS LOCALES.		
Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix	565	..
Comptoir Devilder et Ce	525	..
Crédit industriel du Nord	512	50
Caisse Pérot et Comp.	570	..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300	..
Gaz de Wazemmes à	1300	..
— — n	1125	..
Caisse commerc. de Roubaix	552	50
Lille à Béthune, actions	...	..
Lille à Béthune, oblig.	400	..
Aniche (le douzième)	...	..
Azincourt	250	..
Auchy-au-Bois	...	..
Bruay	1840	..
Bully-Grenay, anc.	435	..
Carvin	950	..
Courrières	10075	..
Campagnac	625	..
Douvrin, anc.	...	..
Douvrin nouv. 1864	...	..
Escarpelle	1300	..
Epinac	...	..
Ferfay	1400	..
Fiennes et Harding	...	..
Lens	9100	..
Liévin	1550	..
Meurchin	900	..
Vicoigne-Nœux	5410	..
Vendin	...	..
Thiv. et Fresnes (M.)	...	..

COURS DES HUILES A LILLE.

10 Février 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza	95 « « «	26 à 30 50	1850 à 19 50 «
» épur pq	101 « «	« « «	« « « «
Œill. b. g	« « « «	32 50 34 «	18 « « «
» rousse	« « « «	« « «	« « « «
Cameline	« « « «	21 34 «	18 « « «
Chanvre	« « « «	17 18 «	17 50 18 50 «
Lin du p.	« « « «	27 29 «	29 « « «
Lin gr. et.	« « « «	26 28 «	24 « « 26 « «

En vente à la librairie J. Reboux.

ÉTUDE
SUR L'INDUSTRIE LAINIÈRE
en France
et les moyens de ramener sa prospérité
par Paul PIERRARD, (courtier en laines).
A Londres, 44, Coleman Street, City, E. C.
PRIX : **1 franc.**

(Vendue au profit de Société française de secours à Londres.)

CRÉDIT LYONNAIS

CAPITAL ENTIÈREMENT VERSÉ: VINGT MILLONS

Le Crédit Lyonnais publie chaque semaine une **circulaire financière** contenant tous les renseignements qui peuvent intéresser les porteurs de rentes, actions, obligations, et guider les capitalistes qui veulent employer leurs fonds avec sécurité. Cette circulaire est envoyée GRATUITEMENT à toute personne qui en fait la demande. *Ecrire au Crédit Lyonnais, 6, boul. des capucines, Paris.* 9728

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1r et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin à 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.